



OFFRES GLOBALES DE POSTES CANADA

Au cours d'une réunion tenue le 25 septembre dernier, Postes Canada a remis aux comités de négociation du STTP deux offres globales, l'une pour l'unité urbaine, et l'autre, pour l'unité des FFRS. Elle a ensuite fait paraître un dépliant décrivant les « points saillants » de ses offres. À titre de négociatrice et de négociateur principaux, permettez-nous de vous faire part de notre point de vue sur ces « points saillants ».

Salaires : L'offre salariale de l'employeur de 3,5 % pour la première année est inférieure à ce que nous avons obtenu **dans le cadre des paiements de l'indemnité de vie chère**. Proposer 10 % sur quatre ans n'est tout simplement pas une offre salariale suffisante!

Retraite : Notre régime de retraite affiche un excédent de 7,6 milliards \$. Pourtant, l'employeur veut mettre en place un régime de retraite à cotisations déterminées pour les futurs employés et employées. Il s'agit d'une attaque directe contre la sécurité de la retraite de tous les membres.

Taux de salaire horaire pour les FFRS : La proposition de l'employeur ne répond aucunement aux préoccupations du Syndicat au sujet des valeurs de temps, du processus d'exception, de la mesure de volume automatisée ou du processus de validation.

Sécurité d'emploi : L'employeur rejette notre proposition d'accorder aux membres FFRS la sécurité d'emploi dont bénéficient les membres de l'unité urbaine. Pourquoi? Parce que les propositions de l'employeur en matière de travail risquent fort de supprimer des itinéraires.

Congés : Les offres de l'employeur sont loin d'« améliorer » le droit aux congés. L'employeur propose plutôt de réduire le nombre de congés annuels accordés aux futurs employés et employées. Il veut aussi éliminer les congés superposés et imposer au groupe 2 et aux FFRS une interdiction de vacances durant la période de Noël.

Les seuls congés que l'employeur propose d'ajouter aux conventions collectives sont des congés inscrits au *Code canadien du travail* auxquels nous avons droit. Leur ajout se fait sans coût additionnel.

.../2



Avantages sociaux : Postes Canada veut obliger les futurs employés et employées à adhérer à des régimes d'avantages sociaux « flexibles ». Au lieu des régimes collectifs actuels, l'employeur propose des régimes d'assurance individuels qui font peser les risques sur les travailleurs et travailleuses au lieu de l'employeur. Les régimes flexibles font porter le poids des coûts à ceux et celles qui ont le plus besoin de soins. De plus, avant de pouvoir bénéficier des régimes d'avantages sociaux et du régime de retraite, les futurs employés et employées devraient travailler 1 000 heures à un poste régulier.

Effectifs et règles de travail au sein du groupe 2 : Postes Canada veut remanier en profondeur le travail des factrices et facteurs. Elle veut pouvoir leur imposer un horaire de travail de cinq jours sur une possibilité de sept et les contraindre à travailler des heures variables chaque jour et à changer d'itinéraire tous les jours. Elle veut aussi ajouter des postes à temps partiel flexibles, supprimer des postes de relève à plein temps, supprimer les graphiques à colonnes et empêcher le Syndicat d'avoir son mot à dire sur les changements apportés au SMIF et au SOSTCSP.

Et ce n'est pas fini...

Ce ne sont-là que quelques-uns des reculs proposés par l'employeur. Nous vous fournirons de plus amples renseignements au fur et à mesure que nous poursuivons notre analyse des offres de l'employeur.

Faites du bruit - appuyez vos comités de négociation!

Plus que jamais, les comités de négociation ont besoin de l'appui de tous les membres. Dans les sections locales et dans les lieux de travail, faisons du bruit! Il est important que Postes Canada entende notre message.

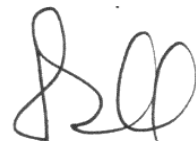
Disons-le haut et fort : Non aux reculs! Non aux concessions!

Solidarité,



Lana Smidt

Négociatrice principale, unité urbaine



François Senneville

Négociateur principal, unité des FFRS

